

Pascale Rioux
Présidence d'élection

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
Élection partielle de la FÉÉCUM 2022

Rapport présenté à
M. Pierre Losier, directeur général de la FÉÉCUM

Fédération des étudiantes et étudiants du campus universitaire de Moncton
Université de Moncton, campus de Moncton

Le 11 avril 2022

Introduction

Ce rapport a pour but de faire suite à l'élection partielle 2022 de la Fédération des étudiantes et étudiants du campus universitaire de Moncton (« FÉÉCUM ») qui ont mené à l'élection de la vice-présidence interne 2022-2023. Ce document présente un résumé des activités entourant le processus électoral, les résultats électoraux et une série de recommandations visant l'amélioration du processus électoral en conformité avec l'article 9.11.2 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

Un énorme merci à Anthony Doiron, agent de communication de la FÉÉCUM pour son temps, son écoute et son efficacité dans les communications entourant l'élection partielle 2022.

Candidatures et résultats électoraux

Au moment de la fermeture des mises en candidature, quatre personnes avaient remis leur candidature en conformité de l'article 6 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*. Ainsi, le poste de vice-présidence interne fut contesté. Voici, dans le tableau suivant, le poste de vice-présidence interne ainsi que les résultats. À noter que les abstentions ne sont pas notées dans le calcul des pourcentages du vote reçu par chaque personne candidate, mais comptent dans le calcul du quorum.

Candidature à la vice-présidence interne	Votes (Pourcentages)
Étienne Bélanger	457 (42,2%)
Oumou Salamata Bah	338 (31,2%)
Jose Juan Violette	227 (21,0%)
Othman Taouargt	60 (5,5%)
Abstentions	46 (4,1%)

Au total, 1128 personnes étudiantes sur 3534 se sont prévaluées de leur droit de vote, ce qui représente un taux de participation de 31,9%. Ainsi, en vertu de l'article 11.3 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, le quorum, fixé à 25%, a été atteint.

Calendrier électoral

Voici le calendrier électoral suivi lors du processus électoral.

- Lundi 21 mars 8h30 : Ouverture des mises en candidature
- Vendredi 25 février 16h : Fermeture des mises en candidature
- Vendredi 25 février 17h : Réunion des personnes candidates avec la présidence d'élection
- Lundi 28 mars 15h : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence interne, Jose Juan Violette
- Mardi 29 mars à 10h : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence interne, Étienne Bélanger
- Mardi 29 mars à 13h : Entrevue avec Codiac FM avec la candidate à la vice-présidence interne, Oumou Salamata Bah
- Mercredi 30 mars à 14h : Entrevue avec Codiac FM avec le candidat à la vice-présidence interne, Othman Taouargt
- Mercredi 30 mars à 12h : Débat au Bar le Coude
- Lundi 4 avril 8h30 : Début du scrutin électronique
- Mardi 5 avril 18h : Fermeture du scrutin électronique
- Mardi 5 mars 18h30 : Tournée des facultés
- Mardi 5 mars 20h30 : Dévoilement des résultats au Coude

Appréciation du processus électoral

Annonce des candidatures

En vertu de l'article 9.4.1 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, l'annonce publique des candidatures n'a été effectuée qu'à la suite de la rencontre avec les personnes candidates, soit après les mises en candidature, afin de permettre à toutes personnes étudiantes voulant poser sa candidature de le faire.

Réunion de la présidence d'élection avec les personnes candidates

Il s'agit d'une rencontre obligatoire pour toutes les personnes candidates à l'élection. Cette année, la rencontre a eu lieu sur la plateforme TEAMS. Les personnes gérantes des campagnes se sont jointes à la réunion sur invitation. Lors de cette rencontre, les règles éminentes de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* ont été rappelées aux personnes candidates ainsi que les dates importantes faisant partie du calendrier électoral.

Tournée des facultés

En conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*, une tournée des facultés a été organisée afin de retirer l'ensemble des affiches électorales des personnes candidates.

Questions du public

En vue du débat du 30 mars 2022, la population étudiante a été invitée à soumettre des questions aux personnes candidates. Je me réjouis de la participation impressionnante! L'entièreté des questions posées aux personnes candidates était en provenance de la population étudiante.

Débat électoral

Suite à des recommandations de la population étudiante suite aux élections générales, j'ai opté pour la tenue du débat en présentiel au Bar le Coude. Ce débat a permis à la population étudiante d'entendre les idées et la perception des personnes candidates advenant leur élection au poste.

Entrevues avec les personnes candidates

Afin de remplacer la présentation des personnes candidates dans certains endroits centraux sur le campus et afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, des entrevues individuelles ont été organisées avec la radio Codiak FM. À cette fin, les personnes animatrices et étudiantes, Pierre Duguay-Boudreau et Myriam Cormier se sont chargées de mener les entrevues, de les enregistrer et de les envoyer à l'agent de communication de la FÉÉCUM. Les entrevues ont par la suite été rendues publiques sur la page Facebook de la FÉÉCUM.

Promotion de la campagne électorale

Lors de la campagne électorale, j'ai permis aux personnes étudiantes ayant une page Facebook ou Instagram publique de l'utiliser de nouveau afin d'éviter un dédoublement des ressources. À ma connaissance, toutes les personnes candidates ont mené une campagne électorale en conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

Médias sociaux

Les médias sociaux ont été utilisés afin de rejoindre la population étudiante et de divulguer les informations pertinentes en lien avec l'élection partielle.

Vote en ligne

Cette année également, le vote s'est effectué électroniquement sur la plateforme Simple Vote. Le vote en ligne a, pour une autre année, démontré son efficacité en permettant d'atteindre et de surpasser le quorum nécessaire de 25%.

Avertissements et infractions

Un avertissement a été émis et aucune infraction n'a été commise lors du processus électoral. Cet avertissement s'est adressé au candidat Jose Juan Violette à la suite de la publication de son affiche électorale sur sa page personnelle Facebook. Suite à mon avertissement et à ma demande du retrait de la publication, le candidat a coopéré, et donc, aucune infraction n'a été accordé sur ce point.

Recommandations

Je tiens à réitérer les mêmes recommandations soumises dans mon rapport de présidence d'élection lors des élections générales. Voici donc un rappel. Certaines dispositions de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* sont, par moment, archaïques et ambiguës. Par exemple, l'article 7.5 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* parle « d'affichage », ce qui porte à confusion. À cet égard, la définition de *publicité* est effectuée à l'article 2 comme étant « Tout matériel physique et/ou électronique, tel que dépliant, affiche et utilisation des médias sociaux (incluant les publications, les interactions ou les envois de masse), utilisée à des fins de promotion d'une candidature ». Il serait donc nécessaire d'uniformiser les termes utilisés dans le texte de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* afin d'éviter toute ambiguïté et interprétation multiple. Afin de pousser la réflexion plus loin, je me questionne sur la pertinence d'interdire aux personnes candidates de faire de la publicité à l'oral dans le Bar le Coude. Je suis consciente qu'il s'agit d'une entreprise appartenue, en partie,

par la FÉÉCUM. Toutefois, il s'agit d'un des rares endroits sur le campus où se rassemble la population étudiante plusieurs fois au courant de la campagne électorale. Qui plus est, la majorité des activités organisées par la présidence d'élection, avec la participation de la FÉÉCUM, entourant le processus électoral ont lieu au Bar le Coude (débat, soirée électorale, entrevues, etc.). Il s'agit donc, selon moi, d'un endroit propice aux discussions et à l'attachement de la population étudiante au processus électoral.

Par ailleurs, bien que je comprenne la raison derrière l'article 7.1 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* permettant uniquement le début de la publicité à compter de 18h la journée qui précède la première journée de la campagne électorale, je crois qu'elle limite le nombre de candidatures aux divers postes. Lors des trois dernières élections, le nombre de candidatures et l'engouement pour les élections dans la population étudiante générale diminuent. Cette diminution peut s'expliquer par le fait qu'étant déjà très courte, la période électorale ne laisse pas beaucoup de marche de manœuvre aux personnes candidates pour une élection de cette envergure. Si la publicité était permise avant le début de la campagne électorale, comme il est le cas pour les campagnes électorales politiques provinciales et fédérales, par exemple, l'engouement pour le processus électoral serait, à mon avis, beaucoup plus grand.

Recommandation 2022 :
1) Uniformiser les termes de la <i>Loi électorale de la FÉÉCUM</i> de sorte à éviter toute ambiguïté, par exemple, retirer toute mention « d'affichage » pour les remplacer par « publicité ».
2) Permettre la publicité à l'oral dans l'entreprise de la FÉÉCUM connu sous le nom du Bar le Coude.

- 3) Abolir l'article 7.1 de la *Loi électorale de la FÉÉCUM* afin de permettre à toute personne intéressée à postuler pour un poste lors de l'élection générale de débiter sa publicité avant la mise en candidature.

Conclusion

Somme toute, il aura été un plaisir pour moi de pouvoir présider, une fois de plus cette année, l'élection partielle de la FÉÉCUM 2022. Je peux assurer avec certitude que j'ai accompli mes fonctions au meilleur de mes connaissances et de mes capacités, avec toute impartialité, transparence et professionnalisme. Je confirme également que le processus électoral 2022 a été suivi en conformité avec la *Loi électorale de la FÉÉCUM*.

Cordialement,



Pascale Rioux

Présidente de l'élection partielle FÉÉCUM 2022